

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 07 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune de Charrin, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLOT.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT, MMES Sandrine LABORDE, Éléonore MAITZNER, Cécile MEYER, et Dominique COLY.

Excusée ayant donné procuration : Madame Aurore PUYDEBOIS à Monsieur Serge CAILLOT

Secrétaire : Monsieur Pierre ALCALDE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 JANVIER 2022 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 07 janvier ; celui-ci présentant des erreurs, il devra être représenté lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de démission de Monsieur Christian RIOULT en raison de son déménagement.

- Location du logement communal 3 rue de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 3 rue de la mairie sera loué à Mme JACKOWIAK à partir du 18/02/2022. Il rappelle ensuite qu'une commission travaux a eu lieu le 21 janvier dernier afin de définir le mode de chauffage de ce logement. Les deux solutions évoquées étaient le remplacement des radiateurs électriques ou l'achat d'un poêle à granulés. La commission a choisi l'achat de nouveaux radiateurs, Monsieur Hervé GARÇON explique que 3 nouveaux radiateurs de 1000 Watts seront installés au prix de 600 € pour l'ensemble.

Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer que suite à cette commission et à la décision de continuer de chauffer à l'électricité, il a proposé un second logement à Mme JACKOWIAK en raison du coût qui pourrait être élevé. Elle préfère tout de même louer ce logement.

Monsieur Hervé GARÇON demande ensuite l'accord aux membres du Conseil Municipal de faire intervenir une entreprise pour réaliser le diagnostic énergétique de ce logement afin que la future locataire loue en connaissance de cause ; l'ensemble des élus accepte. Il précise également que ces diagnostics sont obligatoires et qu'il serait judicieux de les faire pour tous les logements communaux. Il faudra également envoyer à chaque locataire le « guide des réparations locatives ».

- Renouvellement du contrat de Monsieur Steven GUINARD

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le contrat à durée déterminée de Monsieur Steven GUINARD prendra fin le 28 février 2022 ; il explique donc qu'il faut se positionner sur : soit un renouvellement de son CDD, soit une stagiairisation en précisant que la durée maximum en CDD dans la fonction publique est de 6 ans, Monsieur GUINARD a débuté en CDD le 01 mars 2018, cela fait donc 4 ans.

Les Conseillers Municipaux s'interrogent sur la nécessité d'être 2 agents au service technique et veulent savoir si Monsieur Steven GUINARD est autonome et travaille correctement. Messieurs CAILLOT et GARÇON s'accordent à dire qu'il faut absolument 2 agents et que Monsieur GUINARD est un très bon élément qui donne entière satisfaction.

Messieurs Gilles TEULADE et Christophe AUGER pensent que si c'est un bon élément et que l'on a besoin de cet agent, il ne faut pas attendre et lui proposer une stagiairisation dès le 1^{er} mars 2022.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et précise qu'il faut tout de même qu'il garde les mêmes horaires qu'actuellement, c'est-à-dire être présent le vendredi toute la journée.

Il est précisé que sur certains points comme le maniement du broyeur, il est possible de lui faire faire des formations afin qu'il s'améliore.

Après discussion, les élus passent au vote et décident à l'unanimité la stagiairisation de Monsieur Steven GUINARD au 1^{er} mars 2022.

- Point financier

Monsieur le Maire informe que suite à la commission finances du 4 février dernier et pour financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, la commune de Charrin contracte auprès de la Banque Populaire une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00€ (cent mille euros) pour une durée d'un an au taux de 0.75 %.

- Reprise du commerce multi-services

Monsieur Serge CAILLOT rappelle qu'avec Monsieur Hervé GARÇON ils ont revu Sylvie NIAULAT, repreneuse du commerce de la commune ; ses démarches avancent bien et elle espère une ouverture entre fin mars et mi-avril 2022. Monsieur le Maire propose ensuite la gratuité des loyers pendant une période de 6 mois, les élus acceptent à l'unanimité, décident que le prix du loyer sera de 400 € TTC / mois et qu'il faudra notifier sur le bail que celui-ci sera révisé à chaque renouvellement. Monsieur CAILLOT précise ensuite que le bail sera un bail précaire d'une année renouvelable. Madame Cécile MEYER demande le nombre de fois maximum que ce bail pourra être renouvelé, il semblerait que cela soit 9 fois mais cette information devra être vérifiée. Les activités proposées par Madame NIAULAT seront : bar - épicerie - restauration rapide (les services de la DSV passeront pour s'assurer que les locaux sont aux normes) - vente à emporter - tabac - presse - relais colis. Sur ces derniers points, elle est en relation avec Monsieur RABINEAU de la Maison de la Presse de Cercy la Tour pour une collaboration.

Ensuite, Monsieur le Maire donne lecture des quelques questions que Madame NIAULAT lui a posées :

1) Les locaux sont-ils assurés par la mairie ou doit-elle les assurer ? La mairie assure bien le bâtiment mais elle devra elle, prendre une assurance en tant que locataire.

2) Combien coûte la taxe professionnelle ? La taxe des ordures ménagères ? La taxe professionnelle n'existe plus et le montant de la redevance OM pour son activité est de 174 € / an (tarif 2021).

3) Qui entretient le matériel qui se trouve dans l'épicerie ? Madame NIAULAT assurera l'entretien annuel et le remplacement des pièces dites d'usure du matériel mis à disposition et la commune interviendra en cas de panne du matériel. Si elle constate un problème sur un matériel, elle devra nous en informer afin que l'on puisse intervenir.

4) Qui doit faire vérifier les extincteurs ? La mairie assurera la vérification annuelle des extincteurs du bâtiment.

Pour terminer, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus de bacs à légumes dans les réfrigérateurs, Monsieur GARÇON rappelle qu'il n'y en a jamais eu, ce sont des clayettes. De plus, il y a un éclat sur la vitrine réfrigérée, les élus s'engagent donc à remettre ce matériel en état avant la réouverture.

Monsieur Hervé GARÇON termine sur ce point en précisant que les employés communaux vont nettoyer la façade du bâtiment et également enlever les enseignes.

- Vente terrain au Petit Bois

Monsieur le Maire explique que le bornage fait sur les terrains situés au Petit Bois est à refaire puisqu'il ne correspond pas au plan envoyé au géomètre par Monsieur Hervé GARÇON. En effet, il était prévu de créer 3 parcelles égales, or ce n'est pas ce qui a été fait sur place.

De plus, Monsieur Serge CAILLOT a recontacté Monsieur GRAS, qui souhaitait acheter la parcelle du bas du terrain car cela ne sera pas possible, les parcelles seront vendues dans l'ordre ; cela ne lui pose pas de problème. Il lui a été également précisé :

- Que l'entrée de ce terrain sera côté Route du Petit Bois

- Que le coût des raccordements aux réseaux (électricité / eau / télécommunication) pour cette parcelle sera à la charge de l'acheteur,

- Que le coût du bornage est pris en charge par la commune mais qu'un remboursement sera demandé aux acheteurs au prorata du nombre de parcelles.

Une délibération devra être prise pour cette vente lorsque le nouveau bornage sera effectué.

- Achat mobilier à la mairie de Ternant

Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux élus que l'école de Ternant ayant fermé, il a demandé à la municipalité de Ternant s'ils souhaitaient nous vendre leur mobilier. Ils possèdent :

6 tables d'une place avec casier, 4 tables de 2 places avec casier et 13 chaises.

Il précise ensuite que le Conseil Municipal de Ternant a pris une délibération pour les tarifs suivants :

Table 1 place : 24 € soit 144 €

Table 2 places 30 € soit 120 €

Chaise : 10 € soit 130 €

Soit un total de 394 € pour l'ensemble.

Monsieur le Maire précise que Madame Elodie DETRONCHET, Directrice de l'école a déjà vu ce mobilier et qu'il conviendrait pour sa classe. Il demande ensuite aux élus l'accord pour l'achat de ce matériel, ils acceptent à l'unanimité.

- Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu trois demandes de subventions de la part de l'Association de pêche, les 1000 pattes et l'association des parents d'élèves. Après discussion, les élus décident d'allouer pour 2022 la somme de 250.00 € chacune.

Il précise ensuite que l'APE a organisé fin 2021 le spectacle de Noël pour un montant de 800 € et demande donc si les élus veulent leur verser un montant plus élevé que la somme de base (250 €). Monsieur Hervé GARÇON demande si une subvention leur a été versée en 2020, puisqu'aucun spectacle n'a eu lieu. L'information sera donnée aux élus et ils décident à l'unanimité de verser 250 € dans un premier temps, à l'association des parents d'élèves et en fin d'année, si le budget le permet, une somme complémentaire leur sera allouée.

- Salle des aînés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur PIAUMIER, Président du Club des Aînés de Devay qui souhaiterait utiliser la salle des aînés de Charrin pour les rencontres de leur club un mercredi après-midi sur 2. Il précise que suite à la réunion d'adjoints, il a été convenu un tarif de 25 € par rencontre au lieu de 50 €, puisque plusieurs personnes de Charrin ont rejoint le club de Devay. Après discussion, les élus acceptent ce tarif, cette proposition sera donc envoyée à Monsieur PIAUMIER.

- Salles des fêtes Centre Social

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que le Centre Social fête ses 30 ans le 05 mars prochain et qu'à cet effet, il souhaite utiliser la salle des fêtes de Charrin ; il précise qu'une « journée festive et conviviale » est également organisée le 9 mars toujours à la salle des fêtes. Monsieur CAILLOT demande donc aux Conseillers de se positionner sur une mise à disposition gratuite ou sur une location pour ces deux dates. Après discussion, les élus optent pour une mise à disposition gratuite les 5 et 9 mars 2022.

- Adhésion au Syndicat mixte du Canal du Nivernais

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais. Chaque Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat mixte dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réception de ce courrier.

Il rappelle ensuite la délibération du 20/09/2021 qui a été prise par le Conseil Municipal :

« Monsieur Serge CAILLOT rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2021 où les élus avaient refusé l'adhésion de la commune au périmètre du Canal du Nivernais ; la principale raison en était la cotisation de l'adhésion à hauteur de 0.83 €/habitant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités de l'adhésion ont été modifiées puisque la Communauté de Communes prend en charge l'intégralité du coût des adhésions des communes.

Il demande donc aux élus de se repositionner sur leur accord ou non à ce que la commune fasse partie de ce périmètre gratuitement.

Après discussion, les élus seraient d'accord pour cette adhésion, seulement si la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan prend le coût des 0.83 € / habitant à sa charge. »

Monsieur Serge CAILLOT demande ensuite l'avis aux élus sur cette adhésion. Monsieur Christophe AUGER prend la parole pour demander quel est l'intérêt pour la commune de Charrin d'accepter cette adhésion

et il interroge le Maire afin de savoir s'il n'y aura pas une adhésion à payer autre que les 0.83 € par habitant. Monsieur Serge CAILLOT confirme que non et Monsieur GARÇON précise que les communes adhérentes apparaîtront sur les documents touristiques du Canal et il insiste sur le fait que le montant des 0.83 € / habitant ne sera pas déduit des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes. Monsieur AUGER demande ensuite à quoi servira l'argent de ces adhésions. Monsieur Hervé GARÇON explique que cela servira surtout pour les animations et le paiement du personnel.

Après ces explications les élus passent au vote :

Pour l'adhésion : 11

Contre l'adhésion : 2

La commune de Charrin vote donc favorablement à 11 voix contre 2 pour l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Canal du Nivernais

- Transfert de compétence « école de production »

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'ajouter à ses statuts entre autres compétences supplémentaires : « école de production labellisée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production ». Il explique que chaque Conseil Municipal doit se positionner sur ce transfert de compétence, et explique ensuite le but de cette compétence ; un lycée sur les métiers du bois sera construit sur le territoire mais cela ne coutera pas d'argent à la Communauté de Communes puisque c'est l'association qui lui remboursera le montant des échéances de l'emprunt.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité ce transfert de compétences à la Communauté de Communes.

- Projet de centrale solaire au sol groupe Valeco.

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'il a reçu la Société VALECO qui lui a exposé un projet de parc photovoltaïque sur les terrains communaux situés au Petit Bois. Après discussion, les élus ne sont pas favorables à ce projet.

- Dépenses investissement 2022

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les nouvelles dépenses d'investissement qui doivent être payées entre le 1^{er} janvier et le vote du budget doivent être inscrites sur une délibération. Il propose donc d'inscrire les dépenses suivantes :

- Mobilier école Ternant : 394 €
- Radiateurs logement communal : 632.83 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur Serge CAILLOT précise que l'ordre du jour est terminé et demande si les Conseillers ont des questions.

Monsieur Patrick BERNARD demande qui a remonté l'estrade dans la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe qu'il a demandé aux employés techniques de la remettre car elle ne devait pas rester dans l'atelier. Monsieur BERNARD précise que le marché aux vins aura bientôt lieu donc que cela était inutile de la remonter maintenant et il précise que les associations n'ont jamais besoin de cette estrade car cela prend beaucoup de place. Il précise enfin qu'il aurait fallu en parler avec le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire et Madame Sandrine LABORDE précisent que les particuliers, eux, ont souvent besoin de cette estrade pour les DJ.

Monsieur Hervé GARÇON propose de faire des praticables pour que les employés techniques puissent la transporter plus facilement.

Madame Cécile MEYER prend la parole et demande quand l'intérieur de la salle des fêtes sera peint, cela se décidera lors de l'élaboration du budget 2022.

Pour terminer, Monsieur Hervé GARÇON demande à ce que les prochaines réunions aient de nouveau lieu dans la salle de la mairie, Monsieur le Maire accepte.

Fin de la séance : 20h10.